

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Institut Apprenti-sage IA Inc.	Numéro de permis 2025022	Date d'inspection Le 29 octobre 2025	
Nom de l'établissement Institut Apprenti-sage 2		Numéro de téléphone (506) 383-0439	
Adresse 40 HENRI DUNANT St Moncton NB E1E 1E5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	14 nov. 2025	
Commentaires : Dans 2 dossiers, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin n'est pas écrit. C'est informations doivent être écrit dans le profil de l'enfant. Si l'enfant n'a pas de médecin de famille, le parent ou tuteur de l'enfant doit l'indiquer directement sur le profil de l'enfant.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	14 nov. 2025	
Commentaires : Dans 1 dossier. La certification des premiers soins n'est pas valide au Nouveau-Brunswick. Il y a eu une discussion au sujet d'une personne éducatrice qui aurait besoin de faire son cours de premiers soins en suivant la liste de fournisseur de premiers soins situé sur le site Travail sécuritaire NB Plateforme centrale des premiers soins. La mentore en assurance de la qualité recommande d'appeler le plus vite possible pour obtenir une date de cours. En attendant d'obtenir ce cours de premiers soins, cette personne soit accompagnée par une autre personne dont son certificat de premiers soins est valide.			

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont aussi été observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfant-personne éducatrice
- Les vérifications du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel.
- Les dossiers des enfants y compris les consentements (échantillon de 10 dossiers)
- Alimentation; Les boîtes à diner sont identifiées avec le prénom des enfants. L'eau est servie au moment de la collation. Les bouteilles d'eau des enfants sont dans le corridor dans leur sac ou sur les cassiers. La mentore en assurance de la qualité recommande que les bouteilles d'eau soient dans les classes afin qu'elles soient

Commentaires généraux

plus accessibles.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé les jeux libres à l'intérieur, le lavage des mains, la collation (boîte à diner) et une activité dirigée à l'intérieur (construction d'une tête de momie en collant du ruban adhésif en gaz autour d'un ballon avec de la peinture noire pour les yeux). Il y a de la musique d'Halloween pendant cette activité dirigée.

Il y a eu une discussion au sujet que les membres du personnel qui doivent avoir obtenu une vérification auprès du ministère du Développement social et du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérable avant l'emploi.

Les questions ont été répondu sur les lieux.

original signé par

Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 octobre 2025

Date

original signé par

Vanessa Mazerolle

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 octobre 2025

Date